



Association canadienne de dermatologie
« Dis-moi que tu es intelligent au soleil sans me dire que tu es intelligent au soleil »
Concours du défi TikTok

CHACQUE GAGNANT DEVRA SIGNER DES DOCUMENTS, TELS QU'UNE DÉCHARGE, DANS UN DÉLAI DE 48 HEURES SUIVANT L'AVIS. PLUS DE DÉTAILS SUIVENT.

EN PARTICIPANT AU CONCOURS, VOUS ACCEPTEZ CES RÈGLES OFFICIELLES, QUI CONSTITUENT UN CONTRAT; VEUILLEZ DONC LES LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE PARTICIPER. SANS LIMITATION, CE CONTRAT COMPREND DES INDEMNITÉS AU COMMANDITAIRE (DÉFINI CI-DESSOUS) DE VOTRE PART ET UNE LIMITATION DE VOS DROITS ET RECOURS.

Le **Concours du défi TikTok « Dis-moi que tu es intelligent au soleil sans me dire que tu es intelligent au soleil » de l'Association canadienne de dermatologie** (le « **Concours** ») est uniquement offert au Canada (sauf au Québec). Nul en tout ou en partie là où la loi l'interdit. La participation à ce Concours constitue l'acceptation des présentes règles du Concours (les « **Règles du Concours** ») et le consentement à être légalement lié par celles-ci.

1. **COMMANDITAIRE** : Le Commanditaire du Concours est l'Association canadienne de dermatologie (le « **Commanditaire** »), dont le siège social est situé au 425-1385, rue Bank, Ottawa (Ontario) K1H 8N4. Le présent Concours est également administré par le Commanditaire. Toute question, tout commentaire ou toute plainte doivent être adressés au Commanditaire. Le Concours n'est en aucun cas commandité par TikTok (la « **Plateforme sociale** »), approuvé par celle-ci ou associé à celle-ci. Par la présente, la Plateforme sociale est entièrement libérée de toute responsabilité par chaque participant à ce Concours. Vous ne pouvez utiliser qu'un (1) seul compte TikTok (chacun, un « **Compte** ») pour participer à ce Concours. Pour avoir droit à une participation (définie ci-dessous) à ce Concours, votre Compte applicable doit être configuré de manière à permettre que votre participation soit vue publiquement et à recevoir des messages directs du Commanditaire.

2. **ADMISSIBILITÉ**. Pour être admissible à ce Concours, une personne doit : a) être un résident légal du Canada (à l'exclusion du Québec); b) soit (i) avoir atteint l'âge légal de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence au moment de la participation, soit (ii) avoir 16 ans ou plus, mais ne pas avoir atteint l'âge légal de la majorité dans sa province ou son territoire au moment de la participation (chacun, un « **Mineur** ») et dont le parent ou le tuteur légal a accepté, au nom dudit Mineur et au nom de son parent ou tuteur légal, que chacun d'eux soit lié par les présentes Règles du Concours; c) avoir un compte TikTok valide.

Les employés, représentants et agents du Commanditaire et de ses sociétés affiliées, filiales, sociétés apparentées, agences de publicité et de promotion (collectivement, les « **Entités de promotion** »), ainsi que les membres de leur famille immédiate (c.-à-d. les parents, conjoints, frères et sœurs, enfants, grands-parents, beaux-parents, beaux-enfants et beaux-frères et belles-sœurs, ainsi que leurs conjoints respectifs, et les personnes vivant sous le même toit, qu'elles soient apparentées ou non), ne sont pas admissibles à participer au Concours.

Le Commanditaire a le droit d'exiger une preuve d'identité et/ou d'admissibilité à participer au Concours, à tout moment et pour toute raison. Le fait de ne pas fournir une telle preuve peut entraîner la disqualification. Tous les renseignements personnels et d'autres natures demandés par le Commanditaire et fournis à ce dernier aux fins du Concours doivent être véridiques, complets, exacts et en aucun cas trompeurs. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier tout participant si ce dernier fournit, à n'importe quel stade, des

renseignements personnels et/ou d'autres renseignements qui sont non véridiques, incomplets, inexacts ou trompeurs.

AVIS AUX MINEURS : Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, sur la base d'une vérification aléatoire ou à tout moment et pour quelque raison que ce soit, de communiquer avec le parent/tuteur légal d'un Mineur afin de vérifier : (i) son acceptation d'être légalement lié par ces Règles du Concours au nom de ce Mineur et au nom de son parent/tuteur légal; (ii) son consentement à la participation du Mineur à ce Concours; et/ou (iii) son consentement à la collecte des renseignements personnels du Mineur. L'omission par le parent/tuteur légal d'un Mineur d'effectuer toute vérification requise à l'entière satisfaction du Commanditaire, dans le délai précisé par le Commanditaire peut, à la seule et absolue discrétion du Commanditaire, entraîner la disqualification de ce Mineur.

3. **PÉRIODE DU CONCOURS.** Le Concours commence à 12 h 1 (HE) le 9 mai 2022 et se termine le 27 mai 2022 à 23 h 59 (HE) (la « Période du Concours »).

4. COMMENT PARTICIPER.

AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE. FAIRE UN ACHAT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER. Vous pouvez obtenir une participation au Concours de la manière suivante :

(i) suivez **@CheckYourSkin** sur TikTok;

(ii) créez une vidéo originale intégrant au moins une des cinq mesures de protection solaire (chapeau à larges bords, crème solaire, lunettes de soleil, vêtements de protection, recherche d'ombre);

(iii) marquez **@CheckYourSkin**;

(iv) utilisez les hashtags **#CheckYourSkin** et **#SunAwarenessMonth2022**;

(v) Soumettez votre courriel à **checkyourskin.ca**. Limite d'une (1) participation par personne par Compte. Pour être admissibles, le contenu et le matériel associés à votre Participation (collectivement, le « Matériel de participation ») doivent : (i) être soumis et reçus conformément aux présentes Règles du Concours pendant la Période du Concours; (ii) inclure tous les éléments et tout le matériel requis indiqués ci-dessus; (iii) être conformes aux présentes Règles du Concours, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions de participation et les restrictions de contenu particulières énumérées ci-dessus; et (iv) être conforme aux conditions, règles, politiques et lignes directrices applicables de la Plateforme sociale (les « Règles de la Plateforme sociale ») (le tout tel que déterminé par le Commanditaire à sa seule et entière discrétion). Les tarifs de données standards s'appliquent aux participants qui choisissent de participer au Concours sur un appareil mobile (veuillez communiquer avec votre fournisseur de services pour obtenir des renseignements sur les tarifs et les forfaits de service avant de participer sur un appareil mobile).

5. **CONDITIONS DE PARTICIPATION ET RESTRICTIONS DE CONTENU** : En participant à ce Concours,

a) vous (et, s'il s'agit d'un Mineur, votre parent/tuteur légal) reconnaissez, déclarez et garantisiez par la présente que la Participation et le Matériel de participation que vous soumettez sont conformes aux restrictions suivantes :

(i) la Participation ne contient aucun matériel diffamatoire, blasphématoire ou obscène, ne viole aucune loi relative aux discours haineux et/ou ne contient aucun autre matériel qui est ou pourrait être considéré comme inapproprié, inadapté ou offensant, le tout tel que déterminé par le Commanditaire à sa seule et entière discrétion; (ii) la Participation est une œuvre originale, créée uniquement par vous (y compris les images, la musique, la vidéo et les œuvres d'art); cela signifie que la Participation ne contient pas de contenu créé par un tiers (tel que de la musique,

des images, une vidéo ou des œuvres d'art); (iii) la Participation n'enfreint pas (et ne donnera lieu à aucune réclamation quelle qu'elle soit concernant) la vie privée, la propriété intellectuelle ou d'autres droits statutaires ou de droit commun d'un tiers; (iv) vous avez obtenu tous les consentements requis de toutes les personnes qui peuvent apparaître dans la Participation soumise; (v) si un Mineur apparaît dans la Participation, vous avez obtenu le consentement de ses parents et/ou de son tuteur légal;

(vi) la Participation ne contient pas uniquement des photos ou des collages de photos; (vii) la Participation ne contient pas de noms de marque ou de marques déposées autres que ceux détenus par le Commanditaire; (viii) la Participation ne fait pas la promotion de l'alcool, des drogues illégales, du tabac ou des armes à feu/d'autres types d'armes; (ix) la Participation ne contient pas de matériel faisant la promotion du sectarisme, du racisme, de la haine ou de sévices contre tout groupe ou individu ni faisant la promotion de la discrimination fondée sur la race, le genre, la religion, la nationalité, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'âge; (x) la Participation ne contient pas de matériel illégal, en violation des lois, règlements, textes législatifs, ordonnances ou lignes directrices applicables, ou encore contraire à ceux-ci; (xi) vous vous êtes conformé à l'ensemble des ordres, directives, lignes directrices, procédures et règlements de santé et de sécurité publique applicables liés à la COVID-19 et émis par l'organisme de réglementation de la santé de votre province au moment d'enregistrer votre Participation.

b) Vous (et, s'il s'agit d'un Mineur, votre parent/tuteur légal) acceptez que le Commanditaire puisse, à tout moment, éditer, modifier ou supprimer la Participation, en tout ou en partie, et qu'il puisse disqualifier un participant du Concours si le Commanditaire estime, à sa seule discrétion, que le Participant a enfreint l'une des restrictions de contenu mentionnées ci-dessus.

c) Les Participations ne vous seront pas retournées et pourront être modérées ou éditées par le Commanditaire si ce dernier le juge approprié. En soumettant la Participation, le participant (et, s'il s'agit d'un Mineur, son parent/tuteur légal) accorde au Commanditaire, sans limiter les Règles de la Plateforme sociale s'il y a lieu, à perpétuité, une licence mondiale non exclusive pour publier, afficher, reproduire, modifier, éditer, mettre à disposition, communiquer au public par télécommunication et utiliser autrement son Matériel de participation (et chaque composant de celui-ci), en tout ou en partie, pour la publicité ou la promotion du Concours ou pour toute autre raison dans tout type de média; (ii) accepte de libérer et d'exonérer les Renonciataires (définis ci-dessous) de toute réclamation, tout dommage-intérêt, toute responsabilité, tout coût et toute dépense découlant de l'utilisation de son Matériel de participation (ou de toute composante de celui-ci), y compris, sans s'y limiter, toute réclamation fondée sur les droits de publicité, la diffamation, l'atteinte à la vie privée, la violation des droits d'auteur, la violation des marques de commerce ou toute autre cause d'action liée à la propriété intellectuelle ou autre, quelle qu'elle soit.

d) Vous (et, s'il s'agit d'un Mineur, votre parent/tuteur légal) renoncez à tous les droits moraux relatifs à toute utilisation de votre Matériel de participation (et de chacun de ses composants) en faveur du Commanditaire (et de toute personne autorisée par le Commanditaire à utiliser ce Matériel de participation) conformément aux droits accordés dans les présentes Règles du Concours.

6. PRIX.

a) Il y a un total de trois (3) prix à gagner dans le cadre du Concours, comme suit :

- un (1) prix consistant en une carte-cadeau de 500 \$ (CAD) chez un détaillant de vêtements de sport choisi à la seule discrétion du Commanditaire;
- un (1) prix consistant en une carte-cadeau de 500 \$ (CAD) chez un détaillant de vêtements de sport et d'articles de sport choisi à la seule discrétion du Commanditaire;

- un (1) prix consistant en une carte-cadeau de 500 \$ (CAD) chez un détaillant de lunettes de soleil, choisi à la seule discrétion du Commanditaire.

b) Les gagnants n'ont pas droit à la différence monétaire entre la valeur réelle du prix et la valeur approximative au détail déclarée du prix, le cas échéant.

c) Chaque prix sera distribué dans un délai de quinze (15) jours ouvrables après que le gagnant a été contacté et informé de son prix, après qu'il a été confirmé comme gagnant et qu'il a rempli les conditions énoncées dans les présentes.

d) Chaque prix doit être accepté « tel quel » par le gagnant tel que décerné et ne peut être transféré, échangé, cédé, substitué ou remboursé en espèces, sauf à la seule discrétion du Commanditaire. Toute partie non utilisée d'un prix sera perdue et n'a aucune valeur en espèces. Toutes les caractéristiques et tous les éléments de chaque prix, sauf indication contraire explicite ci-dessus, sont à la seule et absolue discrétion du Commanditaire. Chaque gagnant est seul responsable de tous les coûts non expressément décrits dans les présentes.

e) Les cartes-cadeaux sont soumises aux conditions de l'émetteur applicables à ladite carte-cadeau.

f) Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de substituer un prix de valeur égale ou supérieure si un prix (ou une partie de celui-ci) ne peut être décerné pour quelque raison que ce soit.

g) Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité pour les prix perdus, endommagés ou mal acheminés.

7. SÉLECTION DES GAGNANTS.

Les gagnants seront sélectionnés comme suit :

a) Un tirage aura lieu le 28 mai 2022 à ou vers 12 h (HE), à Ottawa, en Ontario, où trois (3) Participations seront sélectionnées par un tirage électronique aléatoire parmi toutes les Participations admissibles reçues pendant la Période du Concours pour déterminer les gagnants sélectionnés pour les prix. Les prix seront tirés dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus dans la section 6(a). Les chances d'être sélectionné comme un gagnant potentiel dépendent du nombre de Participations admissibles reçues par le Commanditaire pendant la Période du Concours.

b) Chaque participant sélectionné sera informé par message direct sur TikTok et à l'adresse de courriel fournie par le participant sur checkyourskin.ca, à la date du tirage. Le Commanditaire fera au moins deux (2) tentatives de joindre le participant sélectionné par message direct sur TikTok et par courriel à la date du tirage. Sur avis, chaque participant sélectionné doit fournir tous les renseignements requis conformément aux présentes Règles du Concours, et la réponse du participant sélectionné doit être reçue par le Commanditaire dans les 5 jours ouvrables. Si le participant sélectionné ne répond pas conformément aux Règles du Concours, il sera disqualifié et ne recevra pas le prix; un autre participant pourra alors être sélectionné au hasard, à la seule discrétion du Commanditaire, jusqu'à ce qu'un participant satisfasse aux conditions énoncées dans les présentes. Le Commanditaire n'est pas responsable si, pour quelque raison que ce soit, un participant sélectionné ne reçoit pas d'avis ou si le Commanditaire ne reçoit pas la réponse d'un participant sélectionné.

c) Si, à la suite d'une erreur liée au processus de participation, au tirage ou à tout autre aspect du Concours, il y a plus de participants sélectionnés que prévu dans les présentes Règles du Concours, il y aura un tirage au sort parmi tous les demandeurs de prix admissibles après les dates de clôture du Concours de manière à décerner le bon nombre de prix.

d) TOUS LES GAGNANTS POTENTIELS SONT SOUMIS À UNE VÉRIFICATION PAR LE COMMANDITAIRE, DONT LES DÉCISIONS SONT FINALES. UN PARTICIPANT N'EST PAS LE GAGNANT D'UN PRIX, MÊME SI LE CONCOURS L'INDIQUE, À MOINS QUE ET JUSQU'À CE QUE L'ADMISSIBILITÉ DU PARTICIPANT ET LA PARTICIPATION POTENTIELLEMENT GAGNANTE AIENT ÉTÉ VÉRIFIÉES ET QUE LE PARTICIPANT AIT ÉTÉ INFORMÉ QUE LA VÉRIFICATION EST TERMINÉE. LE COMMANDITAIRE N'ACCEPTERA PAS D'AUTRE PREUVE DE PARTICIPATION GAGNANTE QUE CELLE OBTENUE PENDANT SON PROCESSUS DE VALIDATION.

a) Avant d'être déclaré gagnant, chaque participant sélectionné devra :

(i) répondre correctement, sans aide d'aucune sorte, qu'elle soit mécanique ou autre, à une question d'habileté mathématique dans un délai limité; (ii) se conformer aux Règles du Concours; (iii) signer et retourner la Décharge (décrite ci-dessous).

8. **DÉCHARGE.** Chaque gagnant (et, s'il s'agit d'un Mineur, son parent/tuteur légal) devra signer une décharge et une renonciation (« **Décharge** ») qui confirme (entre autres) les points suivants à l'égard du gagnant :

a) l'admissibilité au Concours et le respect des présentes Règles du Concours; b) l'acceptation du prix tel qu'il est offert; c) la décharge des Entités de promotion et de leurs filiales, sociétés affiliées, sociétés apparentées, employés, directeurs, officiers, fournisseurs, agents, administrateurs, titulaires de permis, successeurs, ayants droit, représentants et agences de publicité, d'achat de médias et de promotion respectifs (collectivement, les « **Renonciataires** ») de toute responsabilité pour toute perte, tout préjudice, tout dommage-intérêt, tout coût ou toute dépense découlant de la participation au Concours, la participation à toute activité liée au Concours ou l'acceptation, l'utilisation ou la mauvaise utilisation de tout prix, y compris, mais sans s'y limiter, les coûts, les blessures, les pertes liées à des blessures corporelles, la mort, les dommages, la perte ou la destruction de biens, les droits de publicité ou de confidentialité, la diffamation ou la présentation sous un faux jour, ou encore toute réclamation de tiers en découlant.

La Décharge signée doit être renvoyée dans les cinq (5) jours ouvrables, sans quoi le participant sélectionné sera disqualifié et le prix sera annulé.

Si un gagnant potentiel : a) ne peut pas être joint comme indiqué ci-dessus, ou si un avis est retourné comme étant non distribuable; b) ne répond pas correctement à la question d'habileté mathématique; c) ne retourne pas les documents du Concours dûment signés à l'intérieur du délai précisé; d) ne peut pas accepter (ou ne veut pas accepter) un prix (tel que décerné) pour quelque raison que ce soit; et/ou e) est jugé être en violation des présentes Règles du Concours (le tout tel que déterminé par le Commanditaire à sa seule et entière discrétion), il sera alors disqualifié (et perdra tout droit au prix applicable) et le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion et si le temps le permet, de sélectionner un autre gagnant potentiel conformément à la procédure décrite ci-dessus, avec les modifications nécessaires (auquel cas les dispositions précédentes de cette section s'appliqueront à ce nouveau gagnant potentiel sélectionné).

9. **PUBLICITÉ.** En acceptant un prix, chaque gagnant (et, s'il s'agit d'un Mineur, son parent/tuteur légal) :

a) accorde au Commanditaire le droit irrévocable d'enregistrer, de photographier ou de capturer ou documenter de toute autre manière le nom du gagnant, son portrait ou sa voix, ou encore toute déclaration du gagnant concernant le Concours ou le prix, par tout moyen disponible; b) convient que tout matériel ainsi capturé, ainsi que tout renseignement biographique, tel que le nom ou le lieu de résidence, ou votre Participation (collectivement, tout ce matériel, le « **Matériel publicitaire** ») peut être utilisé par le Commanditaire ou ses titulaires de permis, successeurs ou ayants droit dans tout média, qu'il soit connu maintenant ou conçu plus tard, dans le monde entier et à perpétuité, à des fins publicitaires ou promotionnelles liées au Concours ou à tout autre concours similaire. Une telle utilisation du Matériel publicitaire peut inclure la reproduction, la modification, l'adaptation, la traduction ou la

création d'œuvres dérivées de votre Participation; c) reconnaît que le Commanditaire ou ses titulaires de permis, successeurs ou ayants droit ne seront pas tenus de rémunérer le gagnant, de l'aviser ou de lui demander sa permission relativement à leur utilisation de tout Matériel publicitaire, à moins que la loi ne l'interdise; et d) renonce à tout droit que le gagnant pourrait avoir ou qui pourrait exister autrement relativement à toute utilisation du Matériel publicitaire par le Commanditaire, y compris tout droit moral dans un tel Matériel publicitaire.

10. INDEMNISATION. En s'inscrivant au Concours, chaque participant (et, s'il s'agit d'un Mineur, son parent ou tuteur légal) dégage par la présente les Renoncitaires de toute responsabilité en cas de blessures, de pertes ou de dommages de toute nature subis par le participant ou toute autre personne, y compris les blessures corporelles, le décès ou les dommages matériels, résultant en tout ou en partie, directement ou indirectement, de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de tout prix, de la participation au Concours, de toute violation des Règles du Concours ou de toute activité liée aux prix. Chaque participant accepte d'indemniser pleinement les Renoncitaires de toute réclamation de tiers liée au Concours, y compris, sans s'y limiter, toute réclamation pour violation des droits d'auteur, de la vie privée et/ou de la personnalité.

11. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité pour ce qui suit : a) les Participations, avis, réponses, répliques ou décharges perdus, tardifs, inintelligibles/illisibles, falsifiés, endommagés, mal acheminés ou incomplets; b) les dysfonctionnements informatiques, en ligne, logiciels, téléphoniques, matériels ou techniques qui peuvent survenir, y compris, mais sans s'y limiter, les dysfonctionnements qui peuvent avoir une incidence sur la transmission ou la non-transmission d'une Participation; c) tout renseignement incorrect ou inexact, qu'il soit causé par les utilisateurs du site Web ou par tout équipement ou programme associé au Concours ou utilisé dans le cadre de celui-ci, ou par toute erreur technique ou humaine pouvant survenir dans l'administration du Concours; d) toute erreur, omission, interruption ou suppression, tout défaut ou retard de fonctionnement ou de transmission, toute défaillance de la ligne de communication, tout vol, toute destruction ou toute consultation ou modification non autorisée de la Participation; e) tout problème, toute panne ou tout dysfonctionnement technique de tout réseau ou de toute ligne téléphonique, de systèmes informatiques en ligne, de serveurs, de fournisseurs, d'équipement informatique, de logiciels, de courriels, de lecteurs ou de navigateurs, causés par des problèmes techniques ou de congestion du trafic sur Internet, sur tout site Web, ou en raison de toute combinaison de ce qui précède; f) toute blessure au participant ou tout dommage à tout ordinateur lié à la participation à ce Concours ou au téléchargement de matériel dans le cadre du Concours, ou qui en découle. Le participant (et, s'il s'agit d'un Mineur, son parent/tuteur légal) assume la responsabilité des blessures causées ou prétendument causées par la participation au Concours, ou par l'acceptation, la possession, l'utilisation ou la non-réception de tout prix. Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité dans l'éventualité où le Concours ne pourrait se dérouler comme prévu pour quelque raison que ce soit, y compris les raisons indépendantes de la volonté du Commanditaire, notamment l'infection par un virus informatique, les bogues, la falsification, l'intervention non autorisée, la fraude, les défaillances techniques ou la corruption de l'administration, de la sécurité, de l'équité, de l'intégrité ou du bon déroulement du Concours. Les Renoncitaires ne donnent aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit concernant tout prix et rejettent toute garantie ou représentation implicite.

12. CONDUITE. En participant au Concours, chaque participant (et, s'il s'agit d'un Mineur, son parent/tuteur légal) accepte d'être légalement lié par les Règles du Concours, qui seront disponibles en ligne sur le site Web du Commanditaire. Chaque participant (et, s'il s'agit d'un Mineur, son parent/tuteur légal) accepte en outre d'être lié par les décisions du Commanditaire, qui seront définitives et obligatoires à tous égards. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier tout participant qui s'avère : a) être en violation des Règles du Concours; b) falsifier ou tenter de falsifier le processus de participation ou le fonctionnement du Concours; c) violer les conditions de service, les conditions d'utilisation et/ou les règles générales ou les lignes directrices de tout bien ou service en ligne du Commanditaire; et/ou d) agir de manière antisportive ou perturbatrice, ou avec l'intention d'ennuyer, d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne. Mise en garde : Toute tentative de saper délibérément le fonctionnement légitime du Concours peut constituer une violation des lois pénales et civiles. Dans

le cas d'une telle tentative, le Commanditaire se réserve le droit d'exercer des recours et de réclamer des dommages et intérêts dans toute la mesure permise par la loi, y compris, mais sans s'y limiter, des poursuites pénales.

13. VIE PRIVÉE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.

a) En participant au Concours, le participant (et, s'il s'agit d'un Mineur, son parent/tuteur légal) :

(i) consent expressément à l'utilisation de son nom, son adresse postale, sa Participation, son numéro de téléphone et son adresse de courriel aux fins de l'administration du Concours, et en accorde le droit au Commanditaire, y compris, mais sans s'y limiter, pour joindre et annoncer les gagnants; (ii) accorde au Commanditaire le droit d'utiliser son nom, sa photographie ou son image, ainsi que la Participation, à des fins d'administration du Concours, de publicité et de promotion du Concours, dans tout média connu actuellement ou conçu ultérieurement, sans autre rémunération, sauf si la loi l'interdit; (iii) reconnaît que le Commanditaire peut divulguer son nom, sa photographie ou son portrait et sa Participation à des agents et des fournisseurs de services tiers agissant au nom du Commanditaire dans le cadre des activités énumérées à (i) et (ii) ci-dessus.

b) Sans restreindre ce qui précède, en s'inscrivant à ce Concours, chaque participant (et, s'il s'agit d'un Mineur, son parent/tuteur légal) consent expressément à ce que le Commanditaire, ses agents et/ou représentants, stockent, partagent et utilisent les renseignements personnels soumis uniquement dans le but d'administrer le Concours et conformément à la politique de confidentialité du Commanditaire (disponible à l'adresse suivante : <https://checkyourskin.ca/>). Cette section ne limite pas les autres consentements qu'une personne peut donner au Commanditaire ou à d'autres parties en ce qui concerne la collecte, l'utilisation et/ou la divulgation de ses renseignements personnels.

14. **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.** Toute propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les marques de commerce, les noms commerciaux, les logos, les dessins, les droits d'auteur et toute autre propriété intellectuelle et secrets commerciaux contenus dans tout matériel, y compris, mais sans s'y limiter, les médias imprimés, numériques et tout autre média, sont la propriété du Commanditaire et/ou de ses sociétés affiliées, sauf indication contraire. Tous les droits sont réservés. La copie non autorisée ou toute autre utilisation de ce matériel qui a lieu sans le consentement écrit exprès de son propriétaire est strictement interdite.

15. **RÉSILIATION.** Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de mettre fin au Concours, en tout ou en partie, et/ou de modifier, amender ou suspendre le Concours et/ou les Règles du Concours de quelque manière que ce soit, à tout moment, pour toute raison et sans préavis.

16. **LOI.** Les présentes sont les Règles officielles du Concours. Le Concours est soumis aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Les Règles du Concours peuvent être modifiées sans préavis afin de se conformer aux lois fédérales, provinciales et municipales applicables ou à la politique de toute autre entité ayant compétence sur le Commanditaire. Tous les problèmes et toutes les questions concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et l'applicabilité des Règles du Concours ou les droits et obligations entre le participant et le Commanditaire dans le cadre du Concours seront régis et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois fédérales qui s'y appliquent, y compris les dispositions procédurales, sans donner effet à un choix de loi ou à un conflit de règles de droit ou de dispositions qui entraînerait l'application des lois d'une autre administration. EN OUTRE, DANS LE CADRE D'UN TEL LITIGE, UN PARTICIPANT NE SERA EN AUCUN CAS AUTORISÉ OU HABILITÉ À OBTENIR (ET IL RENONCE PAR LES PRÉSENTES À TOUT DROIT DE DEMANDER OU RÉCLAMER) UNE INJONCTION, UNE MESURE DE REDRESSEMENT ÉQUITABLE OU TOUTE AUTRE MESURE DE REDRESSEMENT NON PÉCUNIAIRE OU DES DOMMAGES-INTÉRÊTS PUNITIFS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, OU TOUT AUTRE GENRE DE DOMMAGES-INTÉRÊTS, Y COMPRIS LES FRAIS D'AVOCAT, AUTRES QUE LES FRAIS RÉELS DU PARTICIPANT (LE CAS

ÉCHÉANT), SANS DÉPASSER DIX DOLLARS (10 \$). LE PARTICIPANT RENONCE ÉGALEMENT À TOUT DROIT DE MULTIPLIER OU D'AUGMENTER LES DOMMAGES.

17. **DIVISIBILITÉ.** Si une condition des Règles du Concours est invalide, illégale ou inapplicable dans une administration quelconque, cette invalidité, illégalité ou inapplicabilité n'aura pas d'incidence sur les autres conditions ou clauses des Règles du Concours.

18. **DIVERGENCE LINGUISTIQUE.** En cas de divergence ou d'incohérence entre les conditions des Règles du Concours et les divulgations ou autres déclarations contenues dans tout matériel lié au Concours, y compris, mais sans s'y limiter, le formulaire de participation au Concours, ou la publicité dans les points de vente, à la télévision, dans la presse écrite ou en ligne, les conditions des Règles du Concours prévaudront.

19. **COMMANDITAIRE.** Le Commanditaire du Concours et l'adresse à laquelle on peut le joindre est l'Association canadienne de dermatologie, 425-1385, rue Bank, Ottawa (Ontario) K1H 8N4.